

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2026

**DATE DE CONVOCATION** : 16 mars 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 11 - Présents : 11  
- Votants : 11 - Absents : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, le Maire, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mil vingt-six conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents** : Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES, Jean - Luc DECHAMP, Cynthia LANTZ, Corentin COURTIER, Laura MORLET, Michel COURTIER, Sophie GUITTON, Michaël DHAUSSY, Angélique MEUNIER, André LADET.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Michel COURTIER

**Objet de la délibération : Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Commune de Ocquerre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO). Pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission doit comprendre le maire et trois membres titulaires ainsi que trois membres suppléants, élus chacun à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal doit désigner les membres de la Commission d'appel d'offres.

**OUI** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRE PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 11 VOIX POUR :**

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026  
Date de reception de l'AR: 23/03/2026  
077-217703438-DE\_2026\_026-DE  
A G E D I

**DÉSIGNE** les membres suivants pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission d'appel d'offres, sous la présidence de M. Bruno GAUTIER, le Maire :

**Membres titulaires :**

- Monsieur Jean-Luc DECHAMP,
- Monsieur Michel COURTIER,
- Monsieur André LADET.

**Membres suppléants :**

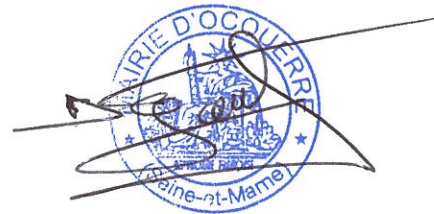
- Madame Lydie CAUMES,
- Monsieur Michaël DHAUSSY,
- Madame Angélique MEUNIER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ocquerre, Le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance,  
Michel COURTIER

Le Maire,  
Bruno GAUTIER



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

077-217703438-DE-2026-026-DE Et d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

AGEDI